



**MAIRIE DE MARINES**  
*Place du Maréchal Leclerc - 95640 MARINES*

Téléphone : 01.30.39.70.21 – Télécopie : 01.30.39.96.60  
E-mail : [mairie.marines@wanadoo.fr](mailto:mairie.marines@wanadoo.fr)

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du vendredi 16 décembre 2011**

Le vendredi seize décembre deux mille onze, le Conseil Municipal, légalement convoqué le neuf décembre, s'est réuni à la Maison des Associations, à vingt heures quarante cinq, sous la Présidence de Madame Jacqueline MAIGRET, Maire.

**Etaient présents :** Mme Jacqueline MAIGRET, M. Alain COVILLE, M. Daniel THEPENIER, Mme Catherine GENET, M. Gilles TANNOU, Mme Nadine NINOT, M. Daniel HERMAND, Mme Marie-Laure CHEFGROS, M. Jacques ESTRELLA, Mme Sandrine KOWALIK, Mme Chrystèle DOFFEMONT, M. Daniel LE ROY, Mme Caroline MOUTARD, M. Pascal LOWAGIE, Mme Isabelle PISCIONE, Mme Christine REVEAU

**Absents avec pouvoir :**

Mme Annie PINCEMIN, pouvoir à M. Daniel HERMAND  
Mme Véronique BASTIEN, pouvoir à Mme Christine REVEAU  
M. Olivier ROUBAUD, pouvoir à Mme Jacqueline MAIGRET  
M. Léopold RUPARI, pouvoir à M. Daniel THEPENIER  
M. Norbert VINCENT, pouvoir à Mme Isabelle PISCIONE

**Absents :**

Mme Emmanuèle PROD'HOMME-ROGEAUX  
M. Michel CLOUIN, du point 1 à 4

Soit, sur vingt trois membres en exercice, seize présents, cinq absents avec pouvoir, et deux absents.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à **vingt heures cinquante cinq**.

M. Daniel HERMAND est élu Secrétaire de séance.

**Le Procès Verbal du 25 novembre est approuvé à l'unanimité.**

Mme Maigret demande si trois points peuvent être ajoutés à l'ordre du jour. Il s'agit de :

- l'adhésion de la commune au groupement de commandes du CIG pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil,
- l'autorisation au Maire pour une demande de subvention au PNR pour la réhabilitation des façades et la création d'un chauffage collectif à granulés bois – logements sociaux ancienne coopérative,
- la dénomination du lot 40

Le Conseil Municipal accepte ces nouveaux points.

**N°2011CM1612N1: BP 2012-Autorisation au Maire de signer un contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la seule offre reçue du Crédit Mutuel,  
Considérant la non utilisation de ligne de trésorerie ces dernières années,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de ne pas signer de contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie.

**N°2011CM1612N2 : BP 2012 Commune : Autorisation des dépenses d'investissement sur exercice 2012 avant vote du budget:**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le budget étant voté en mars, s'agissant de l'investissement, il est nécessaire de délibérer pour autoriser l'exécutif de la collectivité à engager et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. (article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** les dépenses d'investissements sur exercice 2012, comme suit :

	Crédits ouverts en 2011	Proposition	Vote
Chapitre 20	29 600,00	7 400,00	7 400,00
Chapitre 21	331 101,00	82 775,25	82 775,25
Chapitre 23	2 383 923,00	595 980,75	595 980,75
Total	<b>2 744 624,00</b>	<b>686 156,00</b>	<b>686 156,00</b>

**N°2011CM1612N3 : Budget Assainissement : Autorisation des dépenses d'investissements sur exercice 2012 avant vote du Budget:**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le budget étant voté en mars, s'agissant de l'investissement, il est nécessaire de délibérer pour autoriser l'exécutif de la collectivité à engager et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ),

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** les dépenses d'investissements sur exercice 2012, comme suit :

	Crédits ouverts en 2011	Proposition	Vote
Chapitre 20	2 000,00	500,00	500,00
Chapitre 21	7 100,00	1 775,00	1 775,00
Chapitre 23	100 477,00	25 119,25	25 119,25
Total	<b>109 577,00</b>	<b>27 394,25</b>	<b>27 394,25</b>

**N°2011CM1612N4 : Budget Logements : Autorisation des dépenses d'investissements sur exercice 2012 avant vote du Budget :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Considérant que le budget étant voté en mars, s'agissant de l'investissement, il est nécessaire de délibérer pour autoriser l'exécutif de la collectivité à engager et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ),

Après en avoir délibéré,  
 Le conseil municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** les dépenses d'investissements sur exercice 2012, comme suit :

	Crédits ouverts en 2011	Proposition	Vote
Chapitre 20	7 910,00	1 977,50	1 977,50
Chapitre 21	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	588 785,00	147 196,25	147 196,25
Total	<b>596 695,00</b>	<b>149 173,75</b>	<b>149 173,75</b>

**N°2011CM1612N5 : Régime indemnitaire : fixation de la valeur du point 2012-Détermination de l'enveloppe 2012:**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Considérant que chaque année, le conseil municipal est amené à déterminer la valeur du point du régime indemnitaire attribué au personnel communal de catégorie C pour l'année N+1 (part variable),

Après en avoir délibéré,  
 Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**FIXE** la valeur du point 2012 à 46,70 €,  
**FIXE** l'enveloppe du régime indemnitaire pour l'exercice 2012 à 179 100 €, selon la décomposition suivante :

	Rappel Enveloppe 2011	Realise 2011	Proposition 2012	Modalités de calcul
Primes liées au grade	125 000,00	119 220,00	128 000,00	Prime fixe + prime variable
Indemnités horaires pour travaux supplémentaires	23 000,00	20 224,00	25 000,00	les présidentielles : 1 <sup>er</sup> tour et 2 <sup>ème</sup> tour les législatives 1er et 2ème tour
Indemnités régisseurs	1 000,00	1 030,00	1 100,00	6 régisseurs (dont bibliothèque + Police Municipale)
Astreintes (10 majorées en 2011)	10 000,00	14 815,00	13 000,00	1 astreinte toute l'année + 2ème hivernale
Frais de déplacement	2 000,00	3 112,00	4 000,00	En fonction des demandes de stages
NBI	6 000,00	5 695,00	6 000,00	6 agents bénéficient actuellement de la NBI liée aux fonctions exercées
Prime d'installation	2 000,00	1 996,00	2 000,00	
<b>TOTAL</b>	<b>169 000</b>	<b>166 092</b>	<b>179 100</b>	

**N°2011CM1612N6 : Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code des Marchés Publics,  
Vu le décret n° 2010-783 du 11 juillet 2010 sur la tenue des registres administratifs,  
Vu l'arrêté du 22 février 1968 pris en application de l'article 2 du décret n° 68-148 du 15 février 1968 sur la tenue des registres d'état civil,

Considérant que le CIG Grande Couronne constitue un groupement de commandes qui a pour objet la passation, pour le compte des membres du groupement, d'un marché de prestation de service pour la reliure des actes administratifs et de l'état civil, opération rendue obligatoire par le décret n° 2010-783 du 11 juillet 2010 sur la tenue des registres administratifs, et l'arrêté du 22 février 1968 pris en application de l'article 2 du décret n° 68-148 du 15 février 1968 sur la tenue des registres d'état civil,  
Considérant que le groupement de commandes permet d'obtenir des tarifs préférentiels,  
Considérant qu'une convention prenant acte du principe et de la création d'un groupement de commandes, et désignant le CIG comme coordonnateur du groupement, devra ensuite être signée.  
Considérant que la convention expirera au 31 décembre 2016,  
Considérant que pendant l'exécution de la convention, les frais de mise en concurrence et les autres frais occasionnés pour le fonctionnement du groupement ne feront pas l'objet d'une facturation aux membres du groupement,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

**DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et de l'état civil,

**APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion au groupement de commandes avec le CIG.

**N°2011CM1612N7 : Autorisation au Maire pour une demande de subvention au PNR pour la réhabilitation des façades et la création d'un chauffage collectif à granulés bois – logements sociaux ancienne coopérative :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'adhésion de la commune au PNR,  
Considérant la création de 12 logements sociaux PLA-I au 7ter boulevard de la République,  
Considérant le guide des aides du Parc Naturel Régional du Vexin,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

**AUTORISE** le Maire à demander l'agrément de l'Etat pour réaliser 12 logements financés en PLA-I,  
**AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions de l'Etat, de la Région Ile de France et du Conseil Général du Val d'Oise,

**AUTORISE** le Maire à solliciter les aides du Parc Naturel Régional du Vexin Français aux communes au titre de la Politique de l'Habitat pour la réhabilitation des façades et la création d'un chauffage collectif à granulés bois,

**PRECISE** que l'opération sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la commune en y associant le Parc Naturel Régional du Vexin,

**AUTORISE** le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme proposée par la Maître d'œuvre et d'une manière générale à faire tous les actes nécessaires à cette réalisation.

**N°2011CM1612N8 : dénomination lot 40**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant la construction d'un nouveau lotissement à proximité du Val Godard,  
Considérant la demande du lotisseur de le dénommer,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DENOMME** ce nouveau quartier : Clos de la Tuilerie.

**Compte rendu des décisions du Maire :**

**Attribution du marché de mobilier urbain – lot 1 : poubelles de ville :**

Le marché a été attribué à la société ESPACE CREATIC, sise 21 rue Alexandre Olivier, 44220 COLLERON.

Le montant du marché s'élève à 10 796,25€ HT soit 12 912,32 € TTC.

**Attribution du marché de mobilier urbain – lot 2 : bancs :**

Le marché a été attribué à la société SODILOR, sise Parc Industriel Sud – ZI Neuwald - 18 rue René-François Jolly - BP 40739 - 57207 SARREGUEMINES Cedex.

Le montant du marché s'élève à 3 590,00 € HT soit 4 293,64 € TTC.

**Attribution du marché de mobilier urbain – lot 3 : poubelles grand volume :**

Le marché a été attribué à la société ESPACE CREATIC, sise 21 rue Alexandre Olivier, 44220 COLLERON.

Le montant du marché s'élève à 3 609,50 € HT soit 4 316,96 € TTC.

**Attribution du marché de mobilier urbain – lot 4 : panneaux d'affichage :**

Le marché a été attribué à la société KG MAT COLLECTIVITES, sise 29 rue G. Rossini – BP 105, 26001 VALENCE.

Le montant du marché s'élève à 23 615,35 € HT soit 28 243,96 € TTC.

**Attribution du marché d'aménagement de vignes :**

Le marché a été attribué à la société Rue des Vignes, sise 20 square de Normandie, 95620 PARMAIN.

Le montant du marché s'élève 3 868 € HT soit 4626,13 € TTC pour le lot travaux de clôture et de 9 370,00€ HT soit 11 206,52 € TTC pour le lot plantation de vignes et suivi.

**Questions diverses :**

Installation du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Maire : Emma RAGNI

1er adjoint : Victoria PESLERBES chargée du cadre de vie

2ème adjoint : Laura ESTRELLA chargée de l'aménagement et des lieux de jeux

3ème adjoint : Josselin TROILLARD chargé de l'animation et de la communication

L'ordre du jour étant épuisé, Mme MAIGRET clôt la séance à 21h15.



Fait à Marines,

Le 22 DEC. 2011

Le Maire,

Jacqueline MAIGRET